



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## établissements de santé

Question écrite n° 54305

### Texte de la question

M. Jean-Charles Taugourdeau attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'hébergement à proximité des lieux de soins. La loi Hôpital, patients, santé, territoires a réaffirmé le principe d'une réduction de l'hospitalisation complète au bénéfice de l'hospitalisation de jour et à domicile. Parallèlement, l'implication des proches auprès des malades souffrant de maladies chroniques ou des personnes handicapées, est encouragée. Ainsi, l'hébergement en proximité des lieux de soins se développe, pour permettre aux malades d'être opérés et traités en ambulatoire et pour offrir aux « aidants » la possibilité de rester auprès de l'enfant ou de l'adulte hospitalisé. Cependant, ces lieux d'hébergement sont aujourd'hui menacés par l'évolution, à leur détriment, de la participation de la CNAM aux frais de séjour et par l'absence de subventions. De plus, un problème de prise en charge des patients en soins ambulatoires se pose, notamment lorsque le domicile et l'établissement de soins sont éloignés. Il faut ainsi trouver des solutions nécessaires à l'extension prévisible des soins ambulatoires. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle compte mettre en œuvre en matière d'hébergement à proximité des établissements de soins et si elle compte mettre en place un groupe de travail sur le sujet, réunissant les organisations publiques et privées afin d'envisager l'avenir des structures associatives plus sereinement notamment dans la perspective des discussions sur la reconduction de la convention d'objectifs et de moyens pour 2014-2016.

### Texte de la réponse

La ministre des affaires sociales et de la santé est très sensible à la question de l'hébergement non médicalisé des patients et de leurs aidants à proximité des hôpitaux, notamment lorsque l'établissement de santé est éloigné du domicile du patient. Des réflexions, en lien avec les acteurs concernés, sont en cours sur l'opportunité de développer une offre de solutions d'hébergement en amont ou en aval d'une prise en charge hospitalière, dans le souci d'inciter à l'amélioration du parcours de soins des patients et au développement des prises en charge ambulatoires. Elles portent notamment sur le schéma économique associé.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Charles Taugourdeau](#)

**Circonscription :** Maine-et-Loire (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 54305

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales

**Ministère attributaire :** Affaires sociales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [22 avril 2014](#), page 3366

**Réponse publiée au JO le :** [8 juillet 2014](#), page 5836